

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie – 1 rue de la Neuvelle

Téléphone 03 63 75 80 63 - mail : mairiestgermain70@gmail.com

Ouverture au public : lundi de 10h à 12h, mercredi et jeudi de 16h à 18h, samedi de 9h à 11h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Mardi et vendredi de 8h à 12h. Samedi matin de 9h à 11h.

Site internet : www.saintgermain70.fr

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MARS 2025

Étaient présents à 19h00 : Maryline **Caravati-Bresson**, maire, Arnaud **Jurettigh**, Dominique **Letellier**, Caroline **Triquenot** adjoints. Lucie **Roch**, Annabel **Dudoret**, Hélène **François**, Denis **Guilbert**, Olivier **Gavoille**, Philippe **Didier**. Freddy **Stahli** absent excusé a donné pouvoir à A. Jurettigh.

Liste des délibérations examinées au conseil du lundi 31 mars 2025

- Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 17 février 2025.
- Vote du compte de gestion – Approuvée
- Élection du Président du vote du compte administratif – Approuvée
- Vote du CA – Approuvée à la majorité (3 abstentions)
- Affectation du résultat 2024 – Approuvée
- Mise à jour du tableau des effectifs – Approuvée
- Vote des taxes locales – Approuvée
- Vote du budget primitif 2025 – Approuvée à la majorité (3 abstentions)
- Désignation d'un nouveau représentant au SIVU – Approuvée
- Règlement pêche 2025 Monts-Reveaux – Approuvée
- Souscription d'un emprunt : rénovation énergétique du Foyer rural – Approuvée
- Achats de terrains – Approuvée
- Rénovation façades Mairie : choix de l'entreprise – Approuvée
- Travaux d'entretien RD 486 – Ajournée

VIE QUOTIDIENNE

BIBLIOTHÈQUE - rappel

Les bénévoles communiquent :

« La bibliothèque constate une forte assiduité depuis quelques mois. De nombreuses inscriptions ont été réalisées (en 2024 environ 12 adultes et 12 enfants supplémentaires) ce qui prouve que nos livres plaisent. Nous en sommes ravies.

Nous fermons du **20 avril au 5 mai 2025 inclus**. Bonne lecture à tous ».

EMPLOI SAISONNIER PRINTEMPS-ÉTÉ 2025

Comme chaque année, pour faire face à un accroissement d'activité pour l'**entretien des espaces verts et de la voirie**, le Conseil décide de recruter **un(e) agent technique** pour la période allant de **début mai à mi-août**. Cet emploi est ouvert à toute personne possédant le **permis de conduire B**. Le poste nécessite une bonne polyvalence et une adaptation rapide aux différents travaux proposés. Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser à la mairie jusqu'au 15 avril.

INFOS BUDGET

Lors de cette séance du Conseil municipal le budget primitif communal a été présenté et adopté à la majorité des voix (3 abstentions). Il s'établit pour un montant de 3 696 298 euros dont 721 048 euros en dépenses d'investissement, d'un montant équivalent en recettes et 1 047 784 euros en dépenses de fonctionnement et 1 206 417 en recettes.

Les différents taux de taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires sont reconduits en 2025 sans augmentation. Foncier bâti : 40,35 %, foncier non bâti : 66,08 %, Taxe d'habitation résidences secondaires : 5,39 %. Le Conseil n'a pas voté d'augmentation des taxes foncières.

Pour rappel : les bases d'imposition servant au calcul des taxes sont définies par les services des Finances Publiques et non pas par la Commune.

Les principaux investissements pour 2025 porteront sur :

- des gros travaux de rénovation énergétique au Foyer rural subventionnés partiellement au titre du « Fonds Vert » pour 45 000 euros et 18 000 euros de Certificats d'Économie d'Énergie. Le financement de 205 000 euros se fera sur des fonds propres et un recours à l'emprunt pour 120 000 euros. Un prêt relais de 45 000 euros sera souscrit pour le paiement de la TVA en attendant le remboursement à la commune du FCTVA.
- divers autres travaux sont prévus : réfection du crépis sur deux façades de l'actuelle mairie 20 000 euros ; installation d'une nouvelle porte d'entrée au logement de La Poste et motorisation d'un volet de baie vitrée 3 000 euros, remplacement de la porte d'entrée du local fleuriste : environ 4 000 euros ; travaux d'aménagement de la cour du Moulin de l'Aulne et de rénovation d'un appartement 10 000 euros...
- Les travaux de mise en conformité des plans d'eau petit et grand Saint-Maurice 20 000 euros devraient être réalisés en fin d'automne.
- poursuite du plan de relance dans la forêt ;
- travaux d'entretien de voirie sur plusieurs axes communaux, notamment renouvellement de bordures de trottoirs sur une partie de la RD 486 environ 13 000 euros...

INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Conformément à l'autorisation délivrée par Monsieur le Préfet le 21 février 2025, le système de vidéoprotection a été installé dernièrement. Des panneaux d'information comportant les références du code de la sécurité intérieure (articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1) indiquent que la Commune est placée sous vidéoprotection. Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès Mme Caravati-Bresson Maire, M. Jurettigh et M. Letellier, adjoints.

Ce système a pour finalité la sécurité des personnes, la protection des atteintes aux biens, la protection des bâtiments publics, la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou autres objets, les dégradations.

RÈGLEMENT DE PÊCHE 2025 ÉTANG DES MONTS-REVEAUX

Le règlement de pêche 2025 à l'étang des Monts-Reveaux est défini comme suit :

L'ouverture de la pêche aura lieu le **samedi 12 avril** pour la carpe, tanche et friture ; et à partir du **samedi 10 mai** pour les carnassiers. Possibilité de pêcher **tous les jours de la semaine jusqu'au 27 octobre**.

La vente des **cartes annuelles** débute le **2 avril** au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture. Se munir d'une photo d'identité.

Les **cartes journalières** seront en vente à la mairie et à la station **MERIONS** à compter du **24 mai**.

Possibilité d'acheter **une carte annuelle adulte comprenant 4 pêches de nuit** de juin à septembre (7 juin, 5 juillet, 2 août, 6 septembre).

TARIFS DES CARTES

Carte journalière : à partir de 12 ans **7 euros** ; carte journalière berge de l'étang : **50 euros**

Carte annuelle : personne -16 ans ou à mobilité réduite habitant de St-Germain : **21 euros** et **31 euros** pour une personne extérieure à la commune ;

Carte annuelle adulte : habitant de St-Germain : **42 euros** ; personne extérieure au village : **62 euros** ;

Carte annuelle adulte + pêches de nuit : habitant du village : **66 euros** et **86 euros** pour les extérieurs ;

Carte vacances : **30 euros** en vente à la mairie à partir du 21 juin (validité du 1^{er} juillet au 31 août)

Gratuité : 1 ligne flottante pour les enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'un porteur de carte.

Lors de la vente d'une carte chaque pêcheur se verra remettre le règlement de pêche auquel il sera tenu de se conformer.

PÔLE ÉDUCATIF DE SAINT-GERMAIN – Admission à l'école maternelle des enfants nés en 2022

1. Se rendre à la **mairie de LA NEUVELLE**, avec un justificatif de domicile et le livret de famille.

M. le Président du SIVU délivrera un certificat d'inscription.

2. Se présenter à **l'école** avec : le certificat d'inscription, le carnet de santé de l'enfant, 2 photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire :

tous les jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'école élémentaire

En cas d'impossibilité, téléphoner à l'école élémentaire au 03 84 30 04 29 pour convenir d'un rendez-vous.

Si votre enfant est inscrit dans une autre école, prévenir l'école de Saint-Germain. Merci.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé au public :

mercredi 9 avril de 16 h à 18 h.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 28 avril 2025 à 19h00. Imprimé par nos soins.